

N°42-83-2023



Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 10
Nbre de membres ayant pris
Part au vote : 8

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 12 décembre
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
le Conseil Syndical, convoqué le 29 novembre 2023
s'est réuni en Mairie de Monétier-les-Bains

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire
Monsieur Nicolas FAURE, titulaire
Madame Martine ALYRE, titulaire
Madame Catherine CHAUVIN, suppléante
Madame Marine MICHEL, suppléante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Jean Michel DELBANO, titulaire
Monsieur Paul FIGVED, titulaire

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président
Madame Marielle BOY, titulaire
Monsieur Fabrice LOISEAU, titulaire

Monsieur Nicolas FAURE est Secrétaire de séance

**OBJET : INTERVENTION DU SDIS SUR LE DOMAINE NORDIQUE
DE LA COMMUNE DE SAINT CHAFFREY**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Saint-Chaffrey dispose d'un domaine nordique de ski de fond comprenant une boucle de 1,7 km accessible depuis Chantemerle.

Considérant que les secours y sont assurés sur la base d'un plan de secours intercommunal arrêté le 16 novembre 2023.

Considérant eu égard à l'occurrence faible des secours constatés depuis plusieurs années de la présence d'un seul pisteur-secouriste polyvalent, également employer sur d'autres sites du SIVM, la commune sollicite le concours du SDIS 05 afin de pallier d'éventuelles carences de son service des pistes.

Dans ce cadre, le SDIS 05, par voie de convention, pour intervenir au moyen d'un engin chenillé, armé par 2 sapeurs-pompiers minimum, permettant d'accéder en tout point du domaine afin de procéder à l'abordage d'une victime et à son transport vers une voie carrossable.

L'expérimentation menée depuis plusieurs saisons a permis de confirmer l'intérêt d'un tel dispositif basé sur la mutualisation des moyens et des hommes.

AR Prefecture

005-240500082-20231212-42832023-DE
Reçu le 14/12/2023

Les modalités, soit procédure d'intervention, moyen mis en œuvre, responsabilité, participation aux frais, durée et entrée en vigueur de la convention sont mentionnés sur celle-ci.

Considérant la convention multipartite relative à l'intervention des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes sur le domaine de ski de fond de la commune de Saint Chaffrey par carence du service des pistes du SIVM Serre Chevalier.

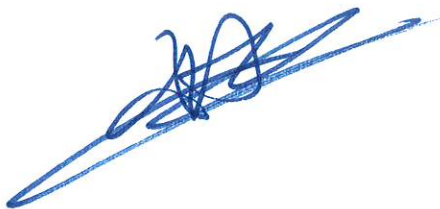
Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre de cette convention.

AUTORISE monsieur le président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nicolas Faure
Secrétaire de séance



Jean-Marie REY
Président du SIVM

